

Paris, le 1 7 NOV. 2014

Messieurs les Présidents,

Votre courrier du 12 septembre 2014, relatif à l'organisation du 60^{ème} concours de l'Eurovision de la chanson en 2015, a retenu toute mon attention. Celui-ci appelle plusieurs précisions sur les rôles de France 2 et de France Télévisions Distribution concernant l'exposition et la gestion de cet événement d'antenne.

Tout d'abord, permettez-moi d'exprimer ma réelle surprise quant à la réaction suscitée par un SMS relevant d'une correspondance privée, envoyé de façon informelle pour annoncer, avec spontanéité et enthousiasme, la nouvelle programmation de cet événement à des interlocuteurs et partenaires de longue date de la filière musicale.

Ce SMS n'avait aucun objet juridique quant aux futures modalités d'édition musicale suivant le choix de l'artiste et de la chanson, qui se feront naturellement par sélection interne à France 2, et il n'a jamais été question que France Télévisions Distribution exerce son activité d'édition musicale en ne respectant pas les règles en vigueur avec les sociétés d'auteurs.

Je vous confirme donc que, sans préjuger de l'attribution des droits d'édition de l'œuvre retenue et sans exercer aucune pression d'aucune sorte, France Télévisions s'attachera à examiner les propositions qui lui seront faites en vue d'effectuer le meilleur choix éditorial et artistique pour l'Eurovision. Celui-ci se fera en cohérence avec sa mission de service public, son soutien à la filière musicale et son attachement à la visibilité unique qu'elle offre à la musique, tant à l'antenne que sur le web.

Quoi qu'il en soit, je vous remercie de reconnaître l'importance que France Télévisions accorde au soutien de la musique et à la meilleure exposition, sur ses antennes, de la chanson d'expression française.

Rappelons, dans cette optique, que le renforcement de l'ancrage de France 2 dans le domaine musical ces dernières années, sous l'impulsion des responsables éditoriaux, est particulièrement notable et apprécié des artistes en tous genres, français et internationaux. En diffusant, en 2015, la finale de ce grand rendez-vous européen et populaire, France 2 en accentuera ainsi la portée.

.../...



« Alcaline » notamment, dans ses trois déclinaisons -« L'instant », « Le Mag » et « Le Concert »-, est emblématique d'une exposition innovante et sans égale en faveur de la musique. En moyenne, « Alcaline l'Instant », au carrefour d'audience majeur de la première partie de soirée de France 2, réunit chaque soir environ 4 millions de téléspectateurs et permet aux artistes de fortes progressions le soir même dans le Top i Tunes.

Plus globalement, les ventes d'albums et la fréquentation des concerts sont dynamisées par la diversité et la qualité de la place donnée aux créations musicales sur France 2. La chaîne consacre aux divertissements et aux variétés de nombreux rendez-vous en prime time, qu'il s'agisse d'événements ou de marques fortes, portés par des visages talentueux et fédérateurs d'un large public.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de ma considération très distinguée.

Rémy Pflimlin

Monsieur Jean-Marie Moreau Monsieur Wally Badarou Snac 80 rue Taitbout 75009 Paris

Monsieur Patrick Sigwalt Ucmf 15 rue d'Estrées 75007 Paris

Monsieur Dominique Pankratoff Unac 2 rue du Général Lanzerac 92200 Neuilly-sur-Seine